

Montréal, le 3 novembre 2016

**Par dépôt électronique (SDE)**

**À : Tous les intervenants**

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017  
Dossier de la Régie : R-3981-2016**

---

Tel que prévu à la décision D-2016-123 et confirmé à la décision D-2016-137, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra **de 9 h à 15 h du 17 au 25 novembre 2016** (à l'exception du 24 novembre 2016), **dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, les témoins du Transporteur. Dans un second temps, elle entendra les témoins des intervenants. La contre-preuve du Transporteur le cas échéant, les plaidoiries et la réplique concluront l'audience.

Aux fins de la planification de l'audience, le Transporteur a déposé, ce jour, certaines informations relatives à la présentation de sa preuve, dont la liste des panels et les sujets abordés.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes, **au plus tard à 12 h le 8 novembre 2016** :

- une déclaration assermentée au soutien de leur preuve;
- les moyens préliminaires qu'ils entendent soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire;
- le temps requis pour l'adoption de leur preuve écrite et de sa présentation;
- la liste et la qualification de leurs témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger chacun des panels de témoins du Transporteur et ceux des intervenants, en précisant lesquels;
- le temps prévu pour leur argumentation;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml